Image not found or type unknown

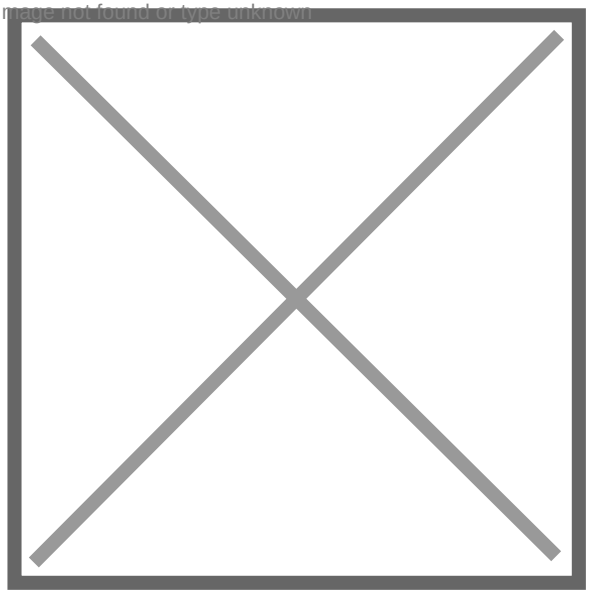

Contester le rapport d'un expert pour appliquer la garantie decen

Par **messimy**, le **16/06/2016** à **13:40**

Bonjour,

Je suis proprietaire de mon appartement depuis 2013 (date de construction de l'immeuble).

A la suite de l'apparition d'une fissure dans ma cuisine (du sol jusqu'au milieu du ;ur, puis evolution jusqu'au plafond), l'assurance du constructeur a mandater un expert.

L'expert conclus que la fissure vient des fondations de l'immeuble qui ont bouge, mais que cela ne m'empeche pas de vivre , ni ne remet en cause la solidite de l'immeuble.

L'assurance, de ce fait, refuse de prendre en charge les travaux. L'expert precise que je peux moi meme moi realiser les travaux de refection, en indiquant la methode "technique" a suivre.

Ma voisine du dessous a eu excatement la meme fissure, elle a suivi la meme procedure que moi, et tout a ete pris en charge. Lors de sa venue j'ai demande a l'expert d'aller la voir mais elle n'etait pas la. Il s'est trompe sur son rapport et notifie qu'il n a vu aucune fissure chez ma voisine du dessous, alors qu'il est rentre dans la mauvais appartement.

Comment puis-je contester et faire appliquer la garantie decennale?
Merci

Cordialement,

Par **talcoat**, le **16/06/2016** à **18:55**

Bonjour,
L'expert a sans doute estimé qu'il s'agit de "microfissures" d'ordre esthétique qui n'affectent pas la solidité de l'immeuble.

En cas d'aggravation, il sera toujours possible de faire établir le caractère "évolutif" de la fissure à travers une expertise judiciaire.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés